

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

<p><b>Date de convocation :</b> 15/03/2023</p> <p><b>Membres :</b></p> <p>En exercice <input type="text" value="19"/></p> <p>Présents : <input type="text" value="14"/></p> <p>Votants : <input type="text" value="18"/></p> <p><b>Date d'affichage :</b> 22/03/2023</p> <p><b>Date de publication :</b> 22/03/2023</p>	<p><b>Le 20 mars 2023 à 20h30 au foyer polyvalent</b></p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY et Aurore VERDIER</p> <p><b>Étaient représentés :</b> Gabriel BEUGIN par Katia PEDEMAY, Anne-Marie CAUSSÉ par Muriel PAILLER, Tovo RABEMANANTSOA par Nathalie KATSAMANTOU, Séverine RODRIGUES par Aurélia FOURNIER</p> <p><b>Absent :</b> Arnaud BOURBON</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Anne-Cécile DUCOSSON</p>
---	---

**DÉLIBÉRATION N° 2023-17****OBJET : Adoption du compte de gestion 2022 du budget eau et assainissement**

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif du **budget eau et assainissement de la commune pour l'année 2022**, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Atteste** à la majorité, Carine LASSOUANE, Lionel COUBRA, Aurore VERDIER et Damien OBRADOR s'abstenant, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**POUR** : 14

**CONTRE** : 00

**ABSTENTIONS** : 04

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.  
En mairie, le 20 mars 2023

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance



Anne-Cécile DUCOSSON